



Termes de Référence pour le recrutement d'un Consultant pour la réalisation d'une cartographie des acteurs

Dossier d'appel d'offre

Référence : PI262745/EC/SCCF

Financé par le Secours Catholique / Caritas France

Maître d'ouvrage : Caritas Mauritanie

Date limite de remise des offres : le 10 juillet 2026 avant 12h00

Partie1 : informations techniques

1. Contexte et justification

Caritas Mauritanie, à travers différents projets mis en œuvre ces dernières années, notamment le projet « Engagement Citoyen et Développement Urbain », a développé plusieurs initiatives visant à renforcer la participation citoyenne, l'inclusion économique et l'engagement communautaire des jeunes au niveau local.

Ces interventions ont permis de soutenir des organisations de jeunesse, des groupements communautaires et des coopératives, particulièrement féminines, tout en renforçant la collaboration avec les autorités communales et les acteurs locaux. Elles ont favorisé l'émergence de dynamiques positives en matière de leadership des jeunes, de participation citoyenne et d'initiatives économiques locales.

Cependant, malgré ces acquis, les organisations de jeunes demeurent confrontées à plusieurs défis liés à :

- la structuration organisationnelle ;
- la gouvernance interne ;
- l'accès aux opportunités économiques ;
- la capacité de plaider et d'influence ;
- la coordination entre acteurs locaux.

Dans la perspective de la préparation d'un futur programme d'inclusion économique et citoyenne des jeunes prévu à l'horizon 2027, Caritas Mauritanie souhaite mettre en œuvre une phase transitoire visant à consolider les acquis, renforcer les capacités institutionnelles des acteurs locaux et préparer des initiatives pilotes.

Dans ce cadre, la réalisation d'une cartographie des acteurs apparaît comme une étape stratégique permettant :

- d'identifier les parties prenantes clés ;
- d'analyser leurs rôles, capacités et niveaux d'influence ;
- de comprendre les dynamiques de collaboration existantes ;
- d'identifier les opportunités de synergie et les gaps ;
- de disposer d'une base d'analyse pour la conception du futur programme.

2. Objectif général de la mission

Réaliser une cartographie complète des acteurs impliqués ou susceptibles d'être impliqués dans les dynamiques d'inclusion économique, sociale et citoyenne des jeunes dans les zones d'intervention du projet.

3. Objectifs spécifiques

Le consultant devra notamment :

1. Identifier les acteurs institutionnels, communautaires, économiques et associatifs intervenant dans les domaines liés à :
 - la jeunesse ;
 - l'emploi et l'entrepreneuriat ;
 - la participation citoyenne ;
 - la gouvernance locale ;
 - l'économie sociale et solidaire ;
 - le développement communautaire.
2. Analyser :
 - les rôles et mandats des acteurs ;
 - leurs capacités organisationnelles ;
 - leurs domaines d'intervention ;
 - leurs niveaux d'influence et d'intérêt ;
 - leurs relations de collaboration et de coordination.
3. Identifier :
 - les synergies existantes ;
 - les mécanismes de concertation ;
 - les complémentarités potentielles ;
 - les zones de duplication ou de faiblesse.
4. Produire une typologie des acteurs et une analyse stratégique des parties prenantes.
5. Formuler des recommandations pour :
 - le renforcement des partenariats ;
 - la structuration des mécanismes de concertation ;
 - l'implication des jeunes dans le futur programme 2027.

4. Résultats attendus

Au terme de la mission :

- Les parties prenantes clés sont identifiées et répertoriées ;
- Une base de données des acteurs est disponible ;
- Les relations et dynamiques entre acteurs sont analysées ;
- Une cartographie analytique des acteurs est produite ;
- Les opportunités stratégiques de partenariat et de coordination sont identifiées ;
- Des recommandations opérationnelles sont formulées pour la préparation du programme 2027.

5. Étendue de la mission

La cartographie concernera notamment :

- les organisations de jeunesse ;
- les coopératives ;
- les associations communautaires ;
- les autorités locales et communales ;
- les services techniques déconcentrés ;
- les organisations de la société civile ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- les structures d'appui à l'entrepreneuriat et à l'insertion économique ;
- les acteurs du secteur privé local ;
- les leaders communautaires et acteurs influents.

Les zones concernées par cette cartographie sont Dar Naim et Sebkha

6. Méthodologie attendue

Le consultant proposera une méthodologie participative incluant notamment :

- Revue documentaire ;
- Entretiens individuels avec les parties prenantes ;
- Focus groups avec les jeunes et organisations locales ;
- Analyse institutionnelle et organisationnelle ;
- Analyse des parties prenantes (influence/intérêt) ;
- Cartographie relationnelle des acteurs ;

Une attention particulière devra être accordée :

- à l'inclusion des jeunes et des femmes ;
- à l'approche participative ;
- à la prise en compte des dynamiques locales ;
- aux mécanismes de durabilité et de coordination.

7. Livrables attendus

Le consultant devra fournir :

1. Une note méthodologique et un chronogramme détaillé ;
2. Les outils de collecte des données ;
3. Un rapport provisoire de cartographie ;
4. Une présentation de restitution des résultats ;
5. Un rapport final intégrant les observations ;
6. Une base de données des acteurs identifiés.

Les livrables devront être fournis en format Word, PDF et Excel.

8. Durée de la mission

La durée estimative de la mission est de **20 à 30 jours ouvrables** à compter de la signature du contrat.

Le calendrier détaillé sera validé avec Caritas Mauritanie.

9. Profil du consultant

Le consultant devra justifier :

Qualifications

- Diplôme supérieur (Bac+5 minimum) en :
 - sciences sociales ;
 - développement local ;
 - gouvernance ;
 - économie ;
 - sociologie ;
 - ou domaine équivalent.

Expérience

- Expérience confirmée dans :
 - les études institutionnelles ;
 - les cartographies d'acteurs ;
 - l'analyse des parties prenantes ;
 - les projets de jeunesse et d'inclusion ;
 - la gouvernance locale et le développement communautaire.
- Bonne connaissance du contexte mauritanien ;
- Expérience avec les ONG et projets de développement ;
- Excellentes capacités rédactionnelles en français.

10. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur la base de :

- la compréhension des TDR ;
- la qualité de la méthodologie proposée ;
- l'expérience du consultant ;
- les références pertinentes ;
- le chronogramme proposé ;
- l'offre financière.

11. Supervision de la mission

La mission sera supervisée par l'équipe projet de Caritas Mauritanie, qui facilitera :

- l'accès aux documents disponibles ;
- la mise en relation avec les parties prenantes ;
- l'organisation des réunions de coordination.

Partie2 : informations sur le marché :

1. Unité Monétaire

L'unité monétaire pour l'exécution du marché objet de la présente consultation est la monnaie mauritanienne en vigueur l'ouguiya (MRU).

2. Documents constitutifs de la Soumission

L'offre présentée par le candidat comprendra sous peine de nullité :

a. Une offre financière comprenant :

- ✓ Une lettre de soumission ;
- ✓ Le devis estimatif signé et cacheté ;
- ✓ L'attestation NIF,
- ✓ Le R.I.B pour le compte bancaire,
- ✓ Le délai d'exécution du marché

b. Une offre technique comprenant les renseignements suivants :

- ✓ Présentation du soumissionnaire ;
- ✓ La description détaillée de l'offre conformément aux informations techniques (cf. partie 1 : informations techniques) ;
- ✓ Le CV du soumissionnaire ;
- ✓ Les attestations prouvant l'expérience générale et spécifique du soumissionnaire ;
- ✓ Une Note méthodologique décrivant le programme d'exécution, le délai, les méthodes et moyens à mettre en œuvre ;
- ✓ Un planning général des actions établi de manière à respecter les délais contractuels.

3. Validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une période de 60 jours.

4. Langue des offres

Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure qui est le français.

5. Taxe et droits divers

Le présent marché est hors taxe, du fait de l'exonération de Caritas à la TVA.

6. Remise des offres

Les offres doivent être reçues physiquement avant la date limite précisée. Elles doivent comporter tous les documents spécifiés dans le point sur les « documents constitutifs de la soumission » et être déposées à l'adresse suivante :

Caritas Mauritanie,
Nouakchott, ILôt O, N°056A à côté du Consulat de Belgique et en face de l'ancien ORCA.
Tél : +222 42 22 39 00

- Toutes les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée au point ci-dessus au plus tard le vendredi **10 juillet 2026 avant 12h00**. Une liste d'émergement est utilisée pour enregistrer les offres à leur date de réception.
- Toutes les offres, y compris les annexes, ainsi que toutes les pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement :

Caritas Mauritanie,

Appel d'offre référence : PI262745/EC/SCCF

A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres

« Nom du soumissionnaire »

Les offres techniques et financières doivent être placées dans une seule enveloppe scellée. Une version information sur clé USB est déposée dans l'enveloppe.

- **Date et heure limite de réception des offres**

Les offres sont déposées au plus tard le vendredi **10 juillet 2026 avant 12h00**. Une liste d'émergement est utilisée pour enregistrer les offres à leur date de réception.

Toute offre présentée après cette date ne sera pas considérée.

NB : Les candidats sont invités à mentionner leur adresse e-mail pour recevoir ensuite la publication des résultats.

Les candidats ayant déposés leurs propositions sont invités, **le lundi 13 juillet 2026 à 10h00, à l'ouverture des plis** à la Direction de Caritas. Chaque candidat ou représentant de candidat présente son offre financière. En l'absence d'un candidat, son offre financière sera présentée par un membre de la commission des marchés de Caritas.

7. Evaluation et comparaison des offres

L'analyse et l'évaluation des offres techniques se feront sur la base des critères de qualifications suivants :

- Expérience du prestataire : attestations d'exécution de marchés
- Equipe technique : liste du personnel, CV et diplômes
- Une Note méthodologique décrivant les travaux à entreprendre

- Planning de travaux
- Délais d'exécution

Pendant la période allant de l'ouverture des propositions à l'attribution du marché, les candidats s'abstiennent de prendre contact avec l'autorité contractante sur toute question en rapport avec leurs propositions. Toute tentative d'influencer l'autorité contractante quant à l'examen, l'évaluation ou le classement des Propositions ou toute recommandation visant à influencer l'attribution du marché peut entraîner le rejet de la proposition du Candidat.

La sélection se fera sur la base du rapport qualité coût. Une phase de négociation est possible avec les candidats, suivant l'ordre du classement, pour conclure un accord.

8. Budget de l'activité

Le budget maximum disponible pour cette activité est soixante-dix mille ouguiyas (70.000 MRU).

Les candidats sont invités à ne pas dépasser le budget disponible.

9. Attribution du marché

NB : le marché est attribué dans la limite du budget disponible.

L'offre technique sera notée sur 60 points et l'offre financière sera notée sur 40 points et l'ensemble des deux seront sur 100 points.

Les offres qui ont passé l'évaluation technique passeront à la phase suivante.

Lors de l'évaluation finale, les offres économiques seront notées de la plus haute à la plus basse, l'offre la plus économique obtenant 40 points et la note des autres diminuant en fonction de la valeur pondérée de cette base.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura obtenu la note globale la plus élevée à l'issue de l'évaluation technique et économique.

10. Modalité de paiement

- Avance de démarrage des travaux à 40% du montant du marché au lancement de la mission (après signature du contrat de marché).
- Paiement du reliquat 60% après validation des livrables.

11. Delai d'exécution

30 jours au maximum.

12. Retards et pénalités

En cas de non-respect des délais fixés ci-dessus, pour l'exécution des travaux, l'Entrepreneur est passible de pénalités dont le montant est de : 1/2.000 par jour de retard du montant du contrat.

Le montant maximum des pénalités est plafonné à 10% du montant du marché, au-delà, le contrat est passible d'être résilié.

13. Transparence

Tout candidat ayant présenté une offre infructueuse pourra demander par écrit à Caritas une explication quant aux motifs pour lesquels son offre n'a pas été retenue. Caritas répondra par écrit au candidat dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de réception de sa demande.

14. Négociation

Dans l'hypothèse où toutes les offres sont au-dessus du budget disponible, Caritas se réserve alors le droit d'entrer en négociation avec les candidats, selon l'ordre de classement issu de l'évaluation des offres (c'est-à-dire, d'abord le candidat classé premier, plus s'il le faut, les suivants).

15. Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont informés par email par Caritas. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :

- Lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse ;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet ;
- lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles et que la phase de négociation n'a pas abouti ;
- lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale ;
- L'adjudication n'est pas conforme au principe de bonne gestion financière.

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation d'un appel d'offres, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.